



**NOUVEAU**

**LES TITRES  
D'IDENTITÉ SONT  
DÉLIVRÉS  
EN MAIRIE DE  
SAINT-GENIX-LES-  
VILLAGES !**



**Renseignements sur le site internet de la  
Mairie de St Genix (rubrique Vie Municipale)  
ou sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**



**MAIRIE DE  
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES**



**VOUS POUVEZ  
DÉSORMAIS OBTENIR  
VOS TITRES  
D'IDENTITÉ EN MAIRIE  
DE SAINT-GENIX-LES-  
VILLAGES !**

Votre carte nationale  
d'identité est expirée ?  
Il vous faut un passeport  
pour voyager  
prochainement ?  
Dès à présent,  
rendez-vous en Mairie  
de Saint Genix-les-Villages,  
où les titres d'identité sont  
de nouveau délivrés !

## **Comment faire ?**

**1**

Remplissez une pré-demande en ligne sur le site internet [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (ou présentez-vous à l'accueil de la Mairie pour retirer un formulaire CERFA à remplir de façon manuscrite)

**2**

Ensuite, prenez rendez-vous directement sur l'espace rendez-vous de l'ANTS ([www.rendezvouspasseport.ants.gouv.fr](http://www.rendezvouspasseport.ants.gouv.fr)), en recherchant la Mairie de Saint-Genix-les-Villages

**3**

Puis, rendez-vous en Mairie à la date convenue pour réaliser les formalités préalables et remettre vos justificatifs, afin que nous transmettions votre demande en Préfecture

**4**

Sous quelques semaines, vous pourrez revenir en Mairie, où votre titre sera disponible et vous sera remis directement !



*Besoin d'aide pour votre demande en ligne ou pour remplir votre CERFA ?  
Rendez-vous au Clic et Ressources  
(rue du 8 Mai 1945) où une équipe  
d'agents vous accompagnera dans vos  
démarches !*



**MAIRIE DE  
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES**